



Rapport d'orientations budgétaires 2023

Avant-propos

Alors que les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit Ukrainien et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'énergie sur l'année 2022 et dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences (diminution de l'éclairage, du chauffage, potentiels délestages...).

Ces hausses de coûts touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés, alimentaires) ainsi que les dépenses de personnels avec la hausse du point d'indice de 3.5 % au mois de juillet 2022.

L'obligation faite aux collectivités de présenter leurs orientations budgétaires s'inscrit dans ce contexte avec des projections pouvant rapidement devenir obsolètes.

A ce constat, se rajoute les modifications constantes des paniers de ressources des collectivités locales (taxe d'habitation, Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises...).

La seule constante dans ce contexte incertain demeure l'affaiblissement des marges de manœuvre des collectivités locales, caractérisé par une absence de prise en compte de l'inflation sur les dotations, la perte du dynamisme de la taxe d'habitation et la certitude de devoir supporter les impacts de la crise énergétique et les décisions de l'Etat à venir (réforme des retraites et nouvelle évolution potentielle du point d'indice).

Dans ce contexte, face au risque de dégradation forte des comptes publics, optimisation, responsabilité et sobriété seront nos priorités pour poursuivre la mutation responsable et solidaire de notre territoire et de ses services.

Sommaire

- I. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national
- II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Languidic pour 2023
- III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2023
- IV. La situation de la dette
- V. Les budgets annexes

Rappel des objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget. Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2023. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social
- L'impact de la Loi de finances 2023 sur le budget des collectivités locales
- Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents

I. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

A° Situation nationale : un ralentissement plus fort que prévu

- La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 2ème trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.
- Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +0,6% contre une projection de +2,6% en 2022.
- L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7%.
- Les taux d'intérêts subissent également ce contexte haussier. En effet, afin de limiter l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de 0.75 % en septembre 2022 après une première hausse de 0.5 % en début d'année.

Ce contexte induit automatiquement une hausse des taux proposés par les établissements bancaires. En septembre 2022, le taux fixe 15 ans proposé par les banques est de l'ordre de 3,3 %, alors que les collectivités empruntaient à moins de 1 % il y a encore quelques mois.

- Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit à 7,3% en septembre 2022.

B° Bloc communal

• Le niveau d'épargne brute du bloc communal malgré un recul attendu en 2022 reste très élevé malgré la crise sanitaire. Les charges à caractère général sont marquées par la hausse des prix, les charges de personnel par les mesures gouvernementales. Les recettes sont portées par une dynamique fiscale (revalorisation forfaitaire +3,4%) et par des Droits de Mutation à Titre Onéreux encore en légère hausse en 2022.

• Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +7,3%, le Plan de relance semblant produire ses effets. Toutefois l'augmentation forte des coûts des travaux publics et les difficultés d'approvisionnement pourraient venir nuancer cette croissance dynamique des investissements.

• Le recours à l'emprunt du bloc communal serait en légère hausse de 2,4% mais compte tenu du niveau des remboursements, une stagnation de la dette du bloc communal est attendue, les communes ponctionnant leur fonds de roulement pour ajuster leurs équilibres budgétaires.

C° Le Projet de loi de finances 2023 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité.

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée. Un contrat de confiance a été évoqué. Il est attendu des collectivités de contenir leurs dépenses de fonctionnement sous un seuil fixé à inflation diminué de 0,5%.

Les sanctions individuelles ne seraient mises en œuvre que dans le cas où l'ensemble du bloc concerné n'atteindrait pas la cible.

Le projet de loi de finances de programmation des finances Publiques a cependant fait l'objet d'un vote rectificatif sur ce point.

Le solde du compte au Trésor des collectivités a atteint en 2021 un niveau record de 76 milliards d'euros, permettant selon l'Etat aux collectivités d'apporter une contribution au redressement des comptes publics dans des proportions identiques à la période 2014/2017.

Les échanges avec les représentants des collectivités et l'Etat mentionnent à ce jour, une potentielle hausse de DGF pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse du prix de l'énergie, les écrêtements liés à la péréquation pourraient ainsi être supprimés.

Cependant, ce complément de dotation serait limité aux collectivités éligibles à la dotation de solidarité rurale ou soumis à des critères.

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Languidic pour 2023

- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la Ville et les services à la population.
- La réalisation de ce programme d'investissement ambitieux dans les années à venir, nécessite de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes de fonctionnement (évolution des recettes de prestation de services) et d'investissement.
- Maintenir une politique d'acquisition foncière et immobilière visionnaire et stratégique
- Contenir les dépenses de fonctionnement, en les abaissant de 5 %, pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovants de modernisation de notre administration.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels
- recentrer l'action communale sur son périmètre de compétences et optimiser les recettes liées aux compétences non communales
- Conforter l'action sociale du CCAS via une hausse de la subvention d'équilibre
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale suite à l'évolution du taux de taxe foncière l'an dernier et d'optimisation des recettes
- Renforcer les synergies et les coopérations avec Lorient Agglomération pour veiller à la cohérence et à performance de l'action publique locale.

A) Les recettes réelles de fonctionnement en hausse de 1 %

• Fiscalité : Une augmentation de 204 000 € des produits des contributions de fiscalité directe. Le retour à l'inflation amène une forte revalorisation des valeurs locatives cadastrales (+ 7,1% en 2023).

• Taux fiscalité : Des taux qui ont évolués en 2022 et ne subiront pas d'évolution en 2023 du fait de la commune. Une autonomie désormais restreinte à la Taxe foncière pour la masse financière la plus conséquente.

Evolution du produit taxe foncière

	2021	2022	2023 (prévisionnel)
Bases communales	7 052 426	7 422 299	7 949 282
Taux TFB	35.63%	38.48%	38.48%
Recettes TFB	2 512 779	2 854 845	3 058 884

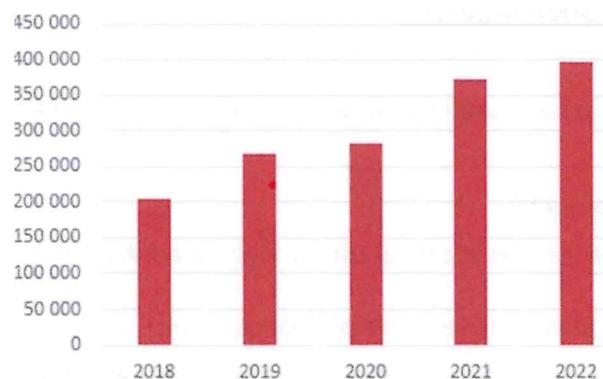
• DGF: Une DGF stable ou légèrement valorisée

Le recensement voirie effectué en 2021 sera intégré cette année.

	2019	2020	2021	2022
Population DGF	8 170	8 228	8 270	8 326
Montant DGF	1 334 392	1 341 372	1 370 397	1 515 025

• perspective des recettes tirées des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), pour un montant global de 375 000 € (397 000€ en 2022).

Evolution des droits de mutation
2018-2022



• L'intercommunalité.

L'attribution de compensation traduisant les transferts de compétences reste inchangée pour 2023 (724 105 €). Une discussion s'engage avec Lorient Agglomération dans le cadre du travail sur le pacte fiscal et financier.

B) Les dépenses réelles de fonctionnement seraient en hausse en 2023 de 10,9 %

Les charges de personnel

• Les dépenses prévisionnelles de personnel qui représenteraient 58 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont programmées à hauteur de 4 247 127 € au BP 2023 (4 095 500 € au BP 2022).

Cette augmentation, s'explique principalement par :

- Les mesures gouvernementales (+86 200€) :

- ✓ L'augmentation du point d'indice en juillet 2022. : + 41 200 €
- ✓ A compter du 1er janvier 2023, le minimum de traitement dans la fonction publique passe à 1 712,06 € bruts mensuels afin qu'aucune rémunération dans la fonction publique ne soit inférieure au SMIC : + 2 700€.
- ✓ Des négociations sur les salaires dans la fonction publique seront ouvertes au début de l'année 2023 pour une possible augmentation en 2023 : + 42 000€ si une nouvelle évolution de 3,5% était mise en oeuvre

- Des évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité) : + 10 000€

- Les choix de renforcements des services effectués en 2022 (restaurant scolaire, service ressources humaines, poste marchés publics, Espace France services, entretien EMA) : + 97 524,43 €.

• Une enveloppe de 57 000. € est prévue pour le réexamen du RIFSEEP (correctif apporté aux cotations et abondement potentiel au CIA et / ou IFSE).

Les charges à caractère général

• L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général serait fixée à 2 004 800 €, soit une hausse de 11% de BP à BP (+ 195 000 €).

Les principaux postes de dépenses sont :

- Fluides: La ville est « protégée » par le contrat conclu avec Lorient Agglomération.

L'augmentation sur la livraison de l'électricité sera multiplié par 1,8%, soit + 116 200€.

La charge relative à l'augmentation du au gaz par contre ne connaîtra pas cette minoration d'impact et sera multiplié par 3,5% soit + 163 200 €.

Cela équivaut à une dépense énergétique supplémentaire de 280 200 € en 2023.

Au niveau du carburant, la fin de l'aide générale de l'Etat impacte également nos prévisions (déplacements des services en interne et transports collectifs de l'ALSH, des écoles...) soit + 16 000 €

- Le budget denrées alimentaires subira également l'inflation. Les dépenses alimentaires s'élèvent en 2022 à 207 000€ et nous projetons une dépense de 227 000 € en 2023 (inflation de 10%).
- Fournitures de petits équipement bâtiment et voirie : 63 000€
- L'impact de l'inflation serait de 312 000 € sur notre budget mais le fait de contenir les autres dépenses de fonctionnement, en les abaissant de 5 % permet de limiter cette hausse.

Extrait du chapitre du 011

Article	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	1 296 416	1 554 293	1 724 543
60612	Electricité	106 885	120 184	143 842
60613	Chauffage	39 872	62 540	65 277
60622	Carburants	25 942	43 297	64 050
60623	Alimentation	132 822	167 918	206 771
6068	Autres fournitures	177 907	188 579	234 729
6188	Autres frais (activités SEJ)	37 794	46 979	54 456
6247	Transports	13 205	16 476	26 976

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante de l'ordre de 857 700€ comprennent notamment :

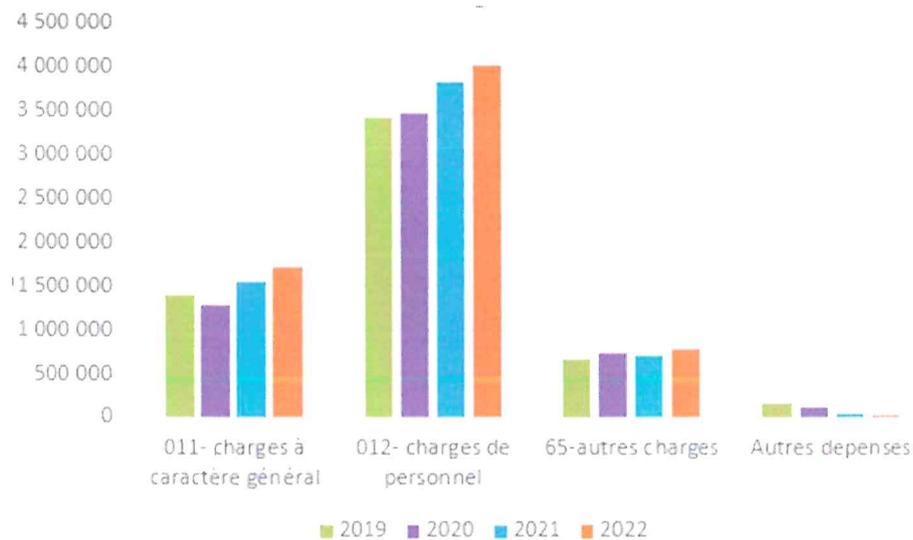
- L'enveloppe des subventions aux associations à hauteur de 92 000€
- La subvention au CCAS s'établirait à hauteur de 320 000€, suite au Ségur de la santé applicable à nos agents territoriaux (SAAD).
- La participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées pour environ 320 000€.

Les charges financières

Les charges financières sont en diminution d'un peu plus de 0.9% par rapport à 2022 pour atteindre 36 000 € en 2023.

En prospective, les charges de fonctionnement sont marquées par une augmentation des fluides et par l'inflation projetée sur les autres dépenses. Une augmentation moyenne de 5.42% est également projetée sur la masse salariale. Une augmentation globale des dépenses réelles de 10.89% est donc envisagée sur 2023.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2019 -2022



C) L'autofinancement dégagé en 2023 est en recul par rapport à 2022

En conséquence de quoi le niveau d'autofinancement brut (amortissement+ Virement du fonctionnement) atteindrait 1 304 000€ contre 1 731 001€ au BP 2022.

Malgré ce recul, l'amortissement en capital de la dette 350 055 € sera absorbé.

Les travaux en régie basculés en investissement seront maintenus à 150 000€.

L'épargne nette portée au budget primitif 2023 sera positive pour s'établir à environ 1 120 785€

Sur la base de produits de cessions immobilisées estimés à 300 000 € et des ressources propres (FCTVA et Taxe d'aménagement), le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 1 920 785€.

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif le 20 mars prochain, résultent de l'optimisation de nos ressources, associée à nos efforts de gestion qui doivent être poursuivis et encore affinés au regard des besoins de la collectivité et des languidiciens.

D) La mise en place du Programme d'AP/CP et l'actualisation du PPI

Les dépenses d'investissement s'élèveraient en 2023 à 4 322 930 € (contre 4 860 551€ en 2022).

Ces dépenses d'équipement marquent l'engagement de la collectivité en faveur d'un investissement sur les équipements publics conforme aux besoins et aux ambitions de la Ville.

Sur un programme de près de 17 876 000 € (revue de projets du CRTE) sur la durée du mandat, les crédits seront majoritairement consacrés aux opérations « projets individualisés» illustrant pleinement notre volonté d'accompagnement de l'évolution de notre ville « petite ville de demain » par des opérations phares comme l'écoquartier de Coët Mousset (AP/CP à mettre en place en 2023), la transformation de la place Guillaume, ... ainsi qu'à l'entretien du patrimoine existant permettant de faire face aux enjeux démographiques, de mobilités, de vivre ensemble et de sobriété foncière notamment .

La ventilation pluriannuelle est la suivante :

Le détail des dépenses d'équipement prévues pour 2023 est le suivant :

- 677 000 € dédiés au développement et à l'aménagement urbain
- 1 561 910 € pour l'entretien des bâtiments communaux et les ressources internes (dont 880 000€ pour la rénovation de la mairie)
- 448 800 € pour l'entretien de la voirie
- 1 500 000 € pour la voirie de Coët Mousset
- 520 000€ pour les acquisitions foncières et immobilières stratégiques
- 100 200€ pour la politique culturelle
- 1 015 000€ pour la politique sportive (équipement de Coët Mousset)

E) Le financement des investissements par la mobilisation des ressources disponibles

Le financement de la section d'investissement serait assuré en partie grâce aux ressources propres :

- Le virement de la section de fonctionnement 754 000€ et les amortissements : 550 000€
- Les cessions d'immobilisations : 300 000 €
- Le FCTVA : 400 000€
- La taxe d'aménagement : 120 000€
- S'ajouteront les subventions prévues pour diverses opérations à hauteur de 326 308€

- Le besoin de financement sera couvert par un emprunt d'équilibre qui se situerait autour de 2 900 000€.

IV La situation de la dette

L'encours HT de la dette au 31 décembre 2022 devrait s'élever pour le budget principal à 1 861 961 €, en baisse de 542 779 € par rapport au 31 décembre 2021.

En 2022, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit pour les budgets annexes. Pour rappel, un emprunt de 1.2 millions avait été souscrit en 2021.

La nature de la dette de la Ville de Languidic est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés).

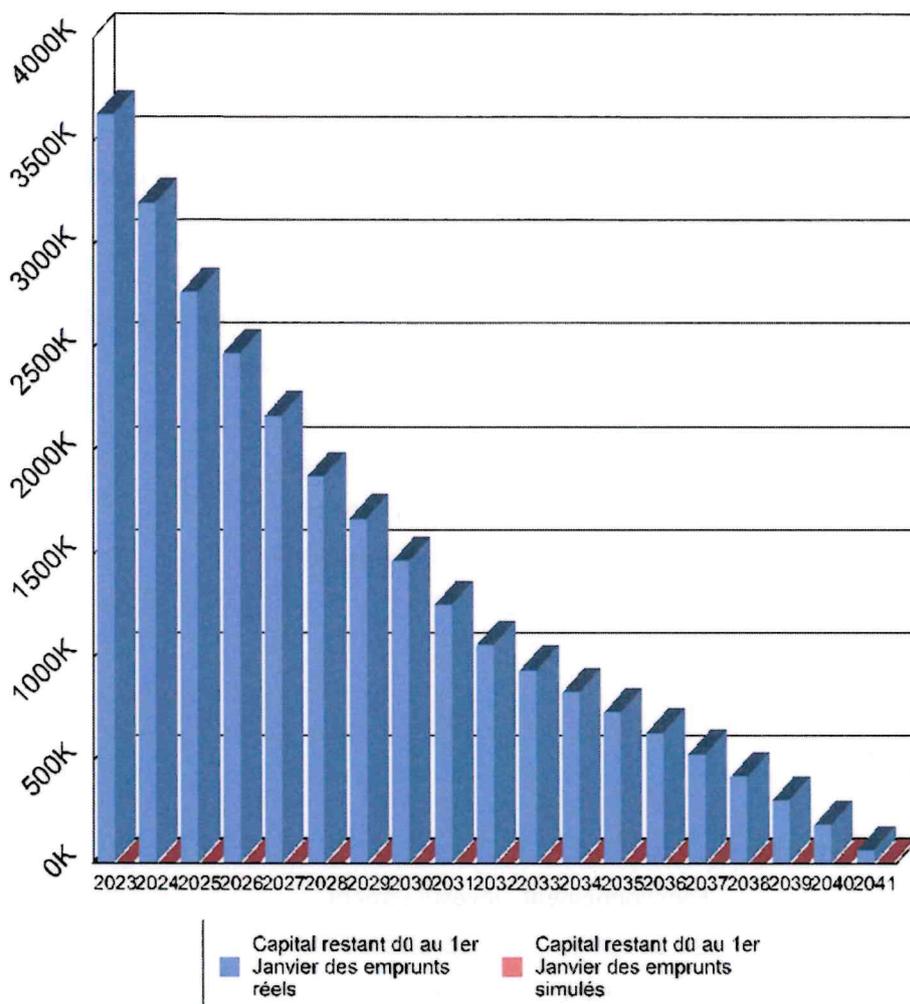
Au 31/12/2022, 100 % de la dette de la commune est en taux fixe.

L'exposition au risque de remontée actuelle des taux est donc relativement limitée pour la Ville. Néanmoins pour les investissements projetés une stratégie plus fine sera à mettre en place.

Tableau évolution de la dette Budget principal

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	340 380.09 €	56 254.81 €	284 125.28 €	0.00 €	0.00 €	1 777 938.10 €
2021	337 948.39 €	47 425.71 €	289 072.68 €	1 450.00 €	0.00 €	1 493 812.82 €
2022	586 075.51 €	43 296.23 €	542 779.28 €	0.00 €	0.00 €	2 404 740.14 €
2023	385 727.16 €	35 672.32 €	350 054.84 €	0.00 €	0.00 €	1 861 960.86 €
2024	382 489.09 €	27 913.42 €	354 575.67 €	0.00 €	0.00 €	1 511 906.02 €
2025	235 539.92 €	22 326.80 €	213 213.12 €	0.00 €	0.00 €	1 157 330.35 €
2026	229 912.31 €	16 174.87 €	213 737.44 €	0.00 €	0.00 €	944 117.23 €
2027	220 498.06 €	18 338.62 €	202 159.44 €	0.00 €	0.00 €	730 379.79 €

Courbe d'extinction du capital de la dette



IV Les budgets Annexes

Le budget Gendarmerie

Des travaux de maintenance ont été réalisés sur 2022 à hauteur de 7000 €.

Suite aux malfaçons constatées, des frais d'honoraires et d'expertises ont été payés sur l'exercice pour un montant de 7 809 €

	Fonctionnement	Investissement
Montant total des dépenses 2022 :	140 202.24€	62 290.26€
Montant total des recettes 2022 :	154 738.19€	77 004.94€
Résultat reporté :		- 30 549.74€
Résultat provisoire 2022 :	14 535.95€	-15 835.06€
Résultat cumulé 2022 :	- 1 299.11€	

Le budget Lotissements

Le lotissement des Chênes : La totalité des lots a été vendue au 31 décembre (4 ventes comptabilisées sur 2022).
Les travaux concernant la voirie définitive vont être réalisés sur 2023.

Le pôle médical : La vente du terrain a été comptabilisé sur 2022 pour un montant de 150 000€ HT;

	Fonctionnement	Investissement
Montant total des dépenses 2022 :	410 256.53€	395 006.53 €
Montant total des recettes 2022 :	690 935.69€	389 333.63€
Résultat reporté :	363 124.17€	- 319 333.74€
Résultat provisoire 2022 :	643 803.30€	-325 006.37€
Résultat cumulé 2022 :	+318 796.93 €	

Le budget Ateliers Relais

Les trois ateliers sont loués à ce jour.

	Fonctionnement	Investissement
Montant total des dépenses 2022 :	30 801.32 €	26 455.20€
Montant total des recettes 2022 :	40 333.85 €	26 582.96 €
Résultat reporté :		-36 292.82 €
Résultat provisoire 2022 :	+ 9 532.53 €	-36 164.56 €
Résultat cumulé 2022 :	-26 632.03 €	

Une cession pourrait être envisagée en 2023.

Le budget Lotissement Coët Mousset

L'aménagement du quartier de Coët Mousset va entrer dans sa phase opérationnelle.

Le plan d'aménagement sera déposé sur le premier semestre 2023. Le programme prévoit la construction de 192 logements.